



HAL
open science

Centre d'étude et de recherche en droit de l'immatériel

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Centre d'étude et de recherche en droit de l'immatériel. 2009, Université Paris-Sud, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02032150

HAL Id: hceres-02032150

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032150v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre d'étude et de recherche en droit de
l'immatériel

de l'Université Paris 11



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre d'étude et de recherche en droit de
l'immatériel

de l'Université Paris 11

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Mars 2009

Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre d'étude et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 3537

Nom du directeur : Pierre SIRINELLI (Paris 1), Antoine LATREILLE (Paris 11)

Université ou école principale :

Paris 11

Autres établissements et organismes de rattachement :

Paris 1

Date(s) de la visite :

16 mars 2009



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. André LUCAS

Experts :

M. Loïc GRARD (Université Montesquieu Bordeaux 4)

M. Jean-Louis MESTRE (Université Paul Cézanne Aix-Marseille)

M. Sylvain SOLEIL (Université de Rennes)

M. Cyril NOURISSAT (Université de Lyon - absent lors de la visite)

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Patrick CHARLOT (CNU)

Observateurs)

Délégué scientifique de l'AERES :

Mme Hélène PAULIAT

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

Le vice-président du conseil scientifique, puis, toute la journée le Doyen Jérôme FROMAGEAU

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

Aucun



Rapport d'évaluation

1 • Présentation succincte de l'unité

- Effectif, 8 enseignants-chercheurs (6 à Paris 11 soit 2 PR et 4 MCF, 2 à Paris 1), pas de chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs ; 36 doctorants.
- Nombre de HDR : 6 ; 1 MCF HDR encadrant une thèse ;
- Nombre de thèses soutenues : en moyenne 3 soutenances par an (12 thèses soutenues sur le dernier contrat quadriennal), de manière très régulière ; durée moyenne lors des 4 dernières années : 4 ans, mais tout dépend du mode de financement, les étudiants qui disposent d'une bourse CIFRE effectuant leur thèse en deux ou trois ans ; 36 thèses en cours ; nombre de thésards financés : 19 (actuellement 6 CIFRE, 8 allocations de recherche, 2 ATER, 1 Allocataire-moniteur, 1 financement sur contrat avec le ministère de la culture, 1 bourse d'un gouvernement étranger) ; 3 doctorants étrangers ; 1 co-tutelle.
- Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 2
- Nombre de publiants : 6 (sous réserve de difficultés de comptabilisation, compte tenu du renouvellement important de l'équipe et de la pluri-appartenance de certains membres).

2 • Déroulement de l'évaluation

Le déroulement de l'évaluation s'est avéré très satisfaisant, l'équipe ayant très bien préparé la visite du comité. Une présentation de l'équipe a été faite avec des diapositives (douze, retraçant l'évolution du centre, qui fête cette année ses 20 ans, la politique doctorale, les formations qui s'appuient sur le centre les axes de recherche, et la politique pour l'avenir) ; les membres du comité d'experts disposaient de documents complémentaires, ce qui a permis une présentation générale succincte et a laissé le temps à la discussion.

La discussion s'est d'abord engagée avec les enseignants chercheurs de l'équipe ; une vraie politique de centre a ainsi été mise en évidence. Des dispositifs innovants ont été présentés (en matière de formation et de documentation en particulier).

Les doctorants sont ensuite intervenus ; il est clair que le sentiment d'appartenance au CERDI est très fort, qu'il existe une vraie politique doctorale, active et cohérente. Il existe de nombreux travaux collectifs ; outre les séminaires, journées d'études et colloques, le CERDI fait participer les doctorants à des travaux de recherche et leur permet de publier dans des revues spécialisées (Droit de l'immatériel). Une attention spécifique est portée au devenir des doctorants, très important dans ce secteur ; il ne semble pas poser de réelles difficultés.



3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le comité d'experts a été impressionné par les points forts de l'équipe. Celle-ci est très bien identifiée au niveau national grâce à des thèmes très ciblés qui ont été opportunément élargis à partir des nouvelles technologies de l'information vers le droit de la communication et le droit de la culture. L'impression dégagée est celle d'une véritable recherche collective innovante, ouverte vers des partenariats dépassant le monde du droit, et bien valorisée. Le rayonnement international est patent. L'ouverture vers le monde de l'entreprise (notamment à travers les nombreux projets CIFRE) permet de financer des thèses. Un accent particulier a été mis sur cet aspect. Le CERDI obtient une à deux bourses CIFRE par an, ce qui souligne son excellente implantation dans les milieux professionnels du secteur concerné. Le CERDI manifeste la volonté d'accroître et de diversifier les directions de thèses, notamment en incitant les MCF HDR à prendre en charge ces recherches.

Les liens avec la formation sont très clairs et particulièrement cohérents. Un M1 pré-spécialisé avec TD de propriété intellectuelle et enseignements de droit du numérique ; 5 M2 professionnels, 1 M2 recherche. On peut souligner d'heureuses initiatives, un dispositif de réorientation par un semestre complémentaire, le M2+ ; il s'agit de permettre aux étudiants d'effectuer un Master 2 professionnel avec des travaux de recherche ; il leur est proposé un M2+, c'est-à-dire un semestre d'enseignements théoriques et un encadrement personnalisé sur un gros mémoire. Ce dispositif original doit permettre de favoriser le flux de doctorants sur un secteur très porteur.

Le CERDI entretient de nombreuses collaborations avec des partenaires institutionnels : INA, INPI, CECOJI, université de Montréal ; le CERDI participe au comité de pilotage du GDR Réseau droit, sciences et techniques ; un projet de création d'un GIS est envisagé avec le DEPS (ministère de la culture). Les axes de recherches sont clairement identifiés, avec une attention particulière portée à la pluridisciplinarité, la discipline s'y prêtant tout spécialement.

L'équipe gère un centre de documentation très important. L'absence de financements importants a amené l'équipe à utiliser la taxe d'apprentissage pour financer le fonds documentaire indispensable à ses recherches.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Il n'existe pas de sous-équipe ; un ensemble de projets existe, bien identifiés : le CERDI participe à des recherches pluridisciplinaires sur des projets; on citera les ACI Sécurité informatique (Fabiano, Asphalès), une ANR (Estivale), un projet C'Nanon avec le CNRS.

5 • Analyse de la vie de l'unité

- En termes de management :

Une équipe très bien organisée, avec un directeur, un codirecteur et une secrétaire générale.

- En termes de ressources humaines :

Peu de membres permanents mais une équipe très dynamique ; un personnel administratif de recherche serait le bienvenu.

- En termes de communication :

Un site internet opérationnel, des recherches lisibles.



6 • Conclusions

- **Points forts :**
 - Equipe particulièrement dynamique ;
 - Il existe une vraie politique de centre ;
 - Une équipe très bien identifiée au plan national et international ;
 - Politique innovante, ouverture internationale adaptée, partenariats clairs et utiles pour la politique doctorale (financement).
- **Points à améliorer :**
 - La taille de l'équipe est limitée, mais le domaine de recherche est très spécifique ;
 - Absence de collaboration avec les autres équipes de recherche de l'établissement, notamment avec le CEI (par exemple en droit de l'espace) ;
 - Sans doute la recherche pourrait-elle être encore mieux valorisée, en particulier à travers une meilleure reconnaissance par l'Université Paris 11 au titre de la gestion de l'innovation ;
 - On peut, par ailleurs, s'interroger sur la portée réelle de la co-accréditation avec Paris 1.
- **Recommandations :**

Il est nécessaire de soutenir très fortement cette équipe, dynamique et reconnue sur un thème porteur.

| Note de l'unité | Qualité scientifique et production | Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement | Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire | Appréciation du projet |
|-----------------|------------------------------------|---|--|------------------------|
| A | A | A | A | A |

Le Président de l'Université Paris-Sud 11

à

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Orsay, le 9 octobre 2009.

N/Réf. : 334/09/GCo/LM/LS

Objet : Rapport d'évaluation d'unité de recherche
N° S2100012441

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 20 juillet dernier, le rapport d'évaluation de l'unité de recherche « Centre d'Étude et de Recherche en Droit de l'Immatériel » - CERDI – EA 3537, et je vous en remercie.

L'université se réjouit de l'appréciation portée par le Comité sur cette unité et prend bonne note de ses suggestions.

Les points à améliorer seront discutés avec le directeur de l'unité dans un esprit constructif pour l'avenir de la recherche à l'université.

Vous trouverez en annexe les éléments de réponse de l'équipe dirigeante de l'unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

Guy COURRAZE
Président



P.J. : Commentaires de Mm. P. SIRINELLI et A. LATREILLE



Réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

- CERDI -

Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel EA 3537

Equipe dirigeante :

- Directeurs : Pierre Sirinelli (Paris 1) et Antoine Latreille (Paris 11)
- Secrétaire générale : Alexandra Bensamoun (Paris 11)

Le Cerdi a reçu les membres du Comité d'évaluation de l'AERES, sous la présidence du professeur André Lucas, le 16 mars 2009. L'évaluation s'est déroulée au centre de documentation du Cerdi.

A l'issue de cette visite, le Centre a obtenu **la note de A.**

Dans son rapport, le comité d'experts a souligné le dynamisme du centre. Le Cerdi est en effet parfaitement identifié, tant au niveau national qu'international, ce qui lui permet de s'investir dans de nombreux projets de recherche. Par ailleurs, l'ouverture vers l'entreprise a également été relevée, notamment dans son aspect financement des thèses (Cifre).

Le comité d'experts a néanmoins mis en exergue la taille de l'équipe, réduite, tout en soulignant que cela était dû à la spécificité du domaine de recherche. L'équipe dirigeante du Cerdi souhaiterait ajouter que l'impossibilité du double-rattachement a fait perdre un nombre important de chercheurs au centre. Le nombre restreint de permanents limite le centre dans ses projets. Notamment, faute de moyens humains, le Cerdi a dû renoncer jusqu'à présent à des appels à propositions de la Commission européenne. Le centre aurait ainsi besoin d'étoffer son contingent, par des postes fléchés.

En outre, le comité regrette l'absence de projets communs avec d'autres équipes de recherche de l'établissement. Là encore, ce sont surtout les moyens humains qui manquent. Les enseignants-chercheurs du Cerdic s'investissent, annuellement, dans des réunions scientifiques, des colloques ; ils ont répondu et obtenu des contrats ANR ; ils ont organisé un partenariat pérenne avec le Ministère de la culture, etc.

Le comité évoque par ailleurs le rôle de l'Université, indiquant que la recherche pourrait être encore mieux valorisée et le Cerdic mieux reconnu s'agissant de la gestion de l'innovation. La réponse est à l'Université plus qu'au Cerdic. Cela étant, l'équipe dirigeante tient à souligner le fait que la collaboration existe, notamment au travers du SAIC, puisque les chercheurs du centre participent tous les ans au SAPI – stage appliqué à la propriété intellectuelle –, en faisant des conférences (sur la propriété intellectuelle et sur le droit des nouvelles techniques) destinées aux doctorants de l'Université et à tout le personnel. Il est néanmoins vrai que les enseignants-chercheurs ne demandent pas à être rémunérés lorsqu'ils rédigent des contrats de cession de droit d'auteur par exemple, à la demande de services de la Faculté, ce qui avait étonné un des membres du Comité, mais qui semble logique à l'équipe dirigeante.

Enfin, l'AERES s'interroge sur la portée de la co-accréditation avec l'Université Paris 1. Ce double rattachement est conforme à la logique de formation offerte. En effet, le Cerdic est le laboratoire de soutien d'un Master, le Master Droit, Innovation, Communication, Culture, qui comprend un M1 et six spécialités de M2, réparties sur Paris 11 et Paris 1.

L'AERES conclut son rapport par la recommandation suivante : « *Il est nécessaire de soutenir très fortement cette équipe, dynamique et reconnue sur un thème porteur* ». L'équipe dirigeante se félicite de cette reconnaissance et souhaite que l'avenir lui permette de faire encore grandir le Cerdic.